



**TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**

Transition énergétique, il est temps d'agir !

François Hollande s'exprimera le 20 septembre sur les conclusions du débat sur la transition énergétique, en préambule à la conférence environnementale, alors que le projet de loi sur la transition énergétique est décalé de plusieurs mois et que des éclaircissements sont attendus sur la fiscalité écologique.

Plusieurs acteurs du monde associatif, économique, politique et syndical s'expriment ensemble pour rappeler que la transition énergétique est un enjeu incontournable et que notre gouvernement doit maintenant fixer une trajectoire conforme avec le facteur 4 (division par 4 des émissions des gaz à effet de serre en 2050).

Plus que jamais, nous avons besoin de mesures concrètes pour faire entrer la France dans la transition vers un modèle énergétique plus sobre et équitable, créateur d'emplois, générateur d'innovations et davantage respectueux de l'environnement.



FONDATION
GOODPLANET



GREENPEACE



Les amis d'Enercoop



**réseau
action
climat
france**



LES INTERVENANTS

Introduction - Morgane CREACH, Directrice du RAC France

Un cap incontournable : porter l'ensemble du parc bâti d'ici 2050 à un haut niveau de performance thermique

Patrick DOUTRELIGNE, Délégué général de la Fondation Abbé Pierre

Sylvie CHARBONNIER, Porte-parole du Collectif Isolons la terre contre le CO2

Une mobilité rééquilibrée et durable

Michel DUBROMEL, Responsable transports et mobilités durables de FNE

Frédéric MAZZELLA, Président-fondateur de BlaBlaCar

Energies renouvelables : une priorité à ne pas manquer !

Cyrille CORMIER, Chargé de campagne énergie Greenpeace

Nicolas WOLFF, Président de France énergie éolienne

Quelle boîte à outils pour financer la transition énergétique ?

Matthieu ORPHELIN, Porte-parole de la FNH pour la transition énergétique

Philippe GERMA, Directeur général du WWF France

Dominique OLIVIER, Secrétaire confédéral CFDT en charge du développement durable

Des compétences renforcées pour les territoires, un rôle nouveau pour les citoyens

Raphaël CLAUSTRE, Directeur du CLER, le réseau pour la transition énergétique

Jean-Jack QUEYRANNE, Président de la Région Rhône-Alpes, président

de la commission Développement durable de l'Association des Régions

de France et président d'Effinergie



SENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Se mettre rapidement sur une trajectoire permettant d'amener, d'ici 2050, l'ensemble des bâtiments à un haut niveau de performance thermique

Les ONG et



Rénover l'ensemble des bâtiments permet de réduire la consommation d'énergie et donc la facture énergétique des ménages, des entreprises et des collectivités. Cela crée également des milliers d'emplois pérennes et non délocalisables. Des solutions financières devront être mises en place pour faciliter les rénovations et un accompagnement particulier devra être apporté aux ménages en précarité énergétique pour qu'ils bénéficient, parmi les premiers, d'un logement bien isolé.

CE QUI RESSORT COMME ENJEUX CONSENSUELS DU DÉBAT NATIONAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET QUI DOIVENT DONC ÊTRE FORTEMENT PRIS EN COMPTE PAR LE GOUVERNEMENT :

Extraits :

- Donner à tous les acteurs la visibilité nécessaire en élaborant une feuille de route nationale qui précise, par segment du parc, le rythme et les objectifs pour rénover l'ensemble du parc bâti d'ici à 2050 (soit, pour l'habitat, 500 000 logements rénovés par an en rythme de croisière, avec un niveau de performance permettant d'atteindre le BBC rénovation en une fois ou en plusieurs étapes).
- Mettre en place des guichets uniques d'information et de conseil, répartis sur tout le territoire, dispensant une information indépendante et fiable, un accompagnement de bon niveau sur des questions techniques, juridiques et financières et faisant le lien avec l'ensemble des acteurs de la rénovation (entrepreneurs et artisans qualifiés et certifiés, énergéticiens, banques, etc.) ;
- Mettre en place un parcours complet de rénovation, de l'audit aux résultats, fondé sur une rénovation des diagnostics de performance énergétique (DPE) permettant, ex ante, de déterminer les efforts à conduire pour que le bien rejoigne les classes de performance les plus élevées et s'achevant, ex post, par un contrôle de la conformité des travaux réalisés aux prescriptions du diagnostic, assorti d'une garantie adéquate ;
- Mettre en cohérence les dispositifs réglementaires et normatifs en favorisant la performance globale et en améliorant l'articulation avec les labels de performance énergétique (BBC rénovation en particulier), tout en préservant les normes de qualité de l'air intérieur ;
- Engager un travail de renforcement de la réglementation thermique pour l'existant en cohérence avec les objectifs de performance sur

la rénovation et en assurant une évolution cohérente avec celle de la réglementation thermique pour le neuf (RT 2012) ;

- Changer d'échelle en matière de formation des entreprises, des artisans et de leurs salariés (300 000 à 400 000 personnes) aux travaux de rénovation énergétique, et réviser les qualifications professionnelles qui les accompagnent. Cette montée en compétences est une clef pour renforcer la confiance des citoyens ;

- Améliorer, simplifier et mettre en cohérence les nombreux dispositifs incitatifs existants (crédit d'impôt développement durable, éco-prêt à taux zéro, aides de l'ANAH, aides locales, certificats d'économie d'énergie, etc.), et adapter ceux qui participent à la lutte contre la précarité énergétique ;

- Disposer rapidement d'un financement dédié à la rénovation énergétique, un « KfW à la française », permettant de disposer de ressources amont à bas coût, notamment de la part de la Banque européenne d'investissement (BEI) ;

- Inscrire progressivement, en lui donnant de la visibilité, un critère de qualité énergétique dans les critères de décence et de salubrité des logements.

- Organiser, en allant au devant des personnes, la détection de la précarité énergétique et l'accompagnement des ménages précaires ;

- Rénover ces logements en priorité, en poursuivant les actions engagées sur le parc social (130 000 rénovations annuelles déjà programmées) et en renforçant la rénovation du parc privé à un rythme de 200 000 logements par an, soit un total de 330 000 rénovations annuelles thermiques nécessitant un soutien public ;

- Mettre en place un bouclier énergétique global (chèque énergie, etc.), visant à terme la substitution aux tarifs sociaux actuels, qui permette d'aider l'ensemble des ménages précaires, y compris ceux qui sont aujourd'hui exclus des tarifs sociaux (portant uniquement sur l'électricité et le gaz), et d'éviter les situations de privation.

Les engagements doivent être suivis par des faits

Avec la loi Grenelle 1, l'Etat s'était fixé comme objectif de réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38% d'ici à 2020 avec la rénovation complète de 400 000 logements chaque année à compter de 2013. Mais, sans réels moyens pour la mise en œuvre de cet objectif, il n'a jamais été en voie d'être atteint. En France des rénovations de logements sont réalisées chaque année, souvent partielles (uniquement les fenêtres par exemple) et sans performance d'efficacité énergétique. Se fixer un cap de 500 000 rénovations au niveau BBC par an est un premier pas. Mais, seuls les moyens alloués pour atteindre cet objectif permettront de juger de la réelle volonté du gouvernement de l'atteindre. Ainsi ce plan de rénovation, qui doit être capable de répondre aux défis à venir, exige de formuler des réponses aux 4 grands enjeux non résolus à l'heure actuelle.

- **Structuration de l'offre avec la mise en place rapide de projets pilotes,**
- **Information-Conseil-Accompagnement,**
- **Financements harmonisés compréhensibles à la hauteur de l'enjeu,**
- **Mise à jour et simplification de la réglementation¹.**

L'impact sur l'emploi

En termes d'emploi, la rénovation globale de 600 000 logements peut créer environ 225 000 emplois et en préserver autant. En reprenant les données moyennes selon lesquelles le coût d'un chantier atteint 31 000 € (part efficacité énergétique d'une rénovation globale) et chaque million d'euros investi dans la rénovation crée 16,6 emplois directs, soit 24 emplois directs (en moyenne, 2 emplois dans la construction génèrent 1 emploi induit dans l'industrie et les services), on peut estimer que le programme gouvernemental devrait générer à terme 227 000 ETP supplémentaires.

¹ - Détail des 4 propositions dans la note de décryptage en Annexe

COALITION FRANCE POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Depuis 2012, plusieurs associations professionnelles et de la société civile ont constitué une plateforme rassemblant un large panel de parties prenantes (ARC, CLER, Effinergie, FNE, Gimélec, Isolons la Terre contre le CO2, UFC-Que choisir...). Elle permet d'échanger et d'engager de manière coordonnée un dialogue avec les décideurs et le grand public. Cette coalition a pour objectif de promouvoir une politique ambitieuse d'efficacité énergétique et les actions qui, pour cela, doivent être mises en place dans tous les secteurs de l'économie française et européenne.

Pour elle, le potentiel de création d'emplois du secteur de l'efficacité énergétique est une occasion à ne pas manquer. Par ailleurs, la mise en œuvre d'une politique ambitieuse d'efficacité énergétique permettra aux consommateurs de ne pas subir la hausse endémique du coût de l'énergie en maîtrisant leur consommation. Elle permettra également de résorber structurellement la précarité énergétique dont l'urgence de traitement est régulièrement soulignée.

« VIR'VOLT-MA-MAISON » EN BRETAGNE

Une opération pilote est menée par la Région Bretagne sur et avec le Pays de Saint Briec pour rénover mille logements. Le réseau électrique breton présentant des fragilités historiques, la réduction des consommations est un objectif prioritaire. Le dispositif « Vir'volt » cible donc les résidences principales chauffées à l'électricité.

Le dispositif consiste en :

- Un site Internet avec un outil d'auto-diagnostic à disposition des particuliers.
- Un conseiller mis à disposition par l'Agence Locale de l'Energie tout le long du projet et l'agrément des auditeurs réalisant les diagnostics.
- Un financement innovant : un Fonds Régional de Maîtrise de l'Energie géré par le Conseil régional de Bretagne collecte les participations des partenaires pour financer les bonifications de prêts et les subventions aux audits et aux travaux. La valorisation des CEE vient alimenter ce fonds.
- Un réseau d'entreprises qualifiées
- Un partenariat exemplaire associant de nombreux partenaires institutionnels et techniques autour d'un programme (signature d'un protocole d'accord avec toutes les parties prenantes) : Le pays de Saint-Briec, L'ADEME, l'Etat

et la Région Bretagne, Saint-Briec Agglomération et les 6 communes de communes du territoire, Le Conseil général des Côtes d'Armor, L'Agence Locale de l'Energie du pays de Saint-Briec, La chambre de Métiers et de l'Artisanat, Batipôle et Abibois.

Cette opération invite également les professionnels à se former. Seuls les travaux réalisés par des entreprises et des artisans portant la mention « Reconnu Grenelle Environnement » seront aidés par Vir'volt-ma-maison. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor, avec Bâtipôle, accompagne à la structuration en réseau local des artisans, afin qu'ils puissent proposer des bouquets de travaux à leurs clients.

SLIME, UN PROGRAMME ÉLIGIBLE AUX CEE POUR REPÉRER LES MÉNAGES EN PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les SLIME, Services Locaux d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie, est un programme d'information coordonné par le CLER. Il est destiné à accompagner les dispositifs locaux de lutte contre la précarité énergétique en se concentrant sur le repérage et le conseil personnalisé aux ménages modestes, via des visites à domicile.

Bouger et transporter mieux, moins, autrement²

Les ONG et



BlaBlaCar, site leader du covoiturage en Europe, compte maintenant plus de 3 Millions de membres. Frédéric Mazzella, son président-fondateur, envisage le covoiturage comme une solution d'optimisation simple et prometteuse pour diminuer la pollution atmosphérique et les congestions urbaines, tout en favorisant les relations humaines au quotidien et les économies de transport.

« Les débats territoriaux et citoyens ont fait du développement fort de solutions de mobilité pour modérer l'usage individuel de la voiture et de l'évolution du transport routier la première de leurs recommandations. »

synthèse du Débat National sur la Transition Énergétique

Le secteur des transports est le deuxième plus gros poste de consommation finale d'énergie (32 %). Dominé par le mode routier, il est fragile car très largement dépendant du pétrole (à plus de 90 %) qui se raréfie et dont les prix augmentent. Son coût environnemental et sociétal est très lourd. Il est le premier contributeur en émissions de gaz à effet de serre (gaz carbonique notamment) en France et pose un grave problème de santé publique à cause de la pollution de l'air en milieu urbain dont il est à l'origine (particules fines et oxydes d'azote). Enfin, la mobilité pèse de plus en plus lourd dans le budget des ménages (5000 € en moyenne par ménage et par an soit 15 % de ses revenus selon l'ADEME) en raison des hausses du prix de l'énergie, mais aussi de l'allongement des distances parcourues.

Le Grenelle de l'environnement avait débouché sur des objectifs ambitieux pour une mobilité et des transports plus soutenables³, mais, non seulement les modes actifs et la mobilité partagée sont restés parents pauvres des lois Grenelle, mais surtout, les mesures politiques qui ont suivi n'ont pas été à la hauteur.

Il est urgent de prendre le virage de la transition énergétique et écologique dans les transports !

CE QUI RESSORT COMME ENJEUX CONSENSUELS DU DÉBAT NATIONAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET QUI DOIVENT DONC ÊTRE FORTEMENT PRIS EN COMPTE PAR LE GOUVERNEMENT :

Extraits :

- Mettre en œuvre en priorité une politique d'aménagement du territoire, incluant des dispositions pour réduire l'étalement urbain, d'occupation de l'espace, d'urbanisme, d'infrastructures, de services de mobilité (par exemple : véhicules en auto-partage, covoiturage, quotas de voies cyclables en ville), et d'organisation du travail (par exemple : télétravail, vidéoconférences, TIC, haut débit, plans de déplacement d'entreprises), réduisant les besoins de mobilité

contrainte notamment dans le cadre professionnel (distance et fréquence des trajets), et en favorisant l'évolution des comportements.

- Optimiser l'utilisation des infrastructures de transport existantes, les rénover, les moderniser et les entretenir ; orienter les investissements d'infrastructures au profit de celles qui portent la transition énergétique ; développer les transports collectifs, les transports doux et l'intermodalité

2- La semaine européenne de la mobilité a lieu cette semaine, sous le slogan « bougez autrement »

3- Objectifs transports du Grenelle : réduction de 20% des gaz à effet de serre du secteur d'ici 2020, passage de 14% en 2005 à 25% en 2022 de part modale du fret ferroviaire qui en réalité s'est dégradé, augmentation de 1500km du réseau des TCSP, lutte contre l'étalement urbain...

- Permettre aux collectivités de moduler localement les aides au logement pour le neuf, via la définition dans le SCoT ou le PLU des secteurs pour lesquels le PTZ+ serait accordé ou plus important que dans d'autres zones, en fonction de critères de desserte par les transports en commun, de proximité aux services et/ou de mixité sociale.
- Lancer un programme national « 2 personnes par voiture » en encourageant le développement des services de voitures partagées.
- Limiter, après étude d'impact, les vitesses sur les autoroutes (130 à 120 ou 110 km/h), les routes (de 90 à 80 km/h) et en ville (de 50 à 30 km/h) sur 80 % de la superficie des zones urbaines et 50 km/h sur leur partie la moins centrale.

Les engagements doivent être suivis par des faits

Ces propositions doivent se concrétiser rapidement. L'organisation de l'espace doit permettre de juguler l'étalement urbain et d'agir en amont sur la demande en mobilités pour réduire les distances parcourues et les déplacements inutiles. Aussi nous souhaitons, en matière d'aménagement de l'espace, que les politiques de transports et d'urbanisme soient désormais articulées. Les aides au logement doivent être modulées de façon à orienter les ménages vers les zones urbanisées, peu éloignées du centre et desservies en transports en commun. Pour cela, les collectivités doivent être en capacité de définir dans le Scot ou le PLU les secteurs pour lesquels le PTZ+ serait plus important, du fait de ces critères ou sous conditions de réalisation d'une rénovation énergétique lourde par l'acquéreur. Ce zonage devrait également intervenir dans l'attribution des aides nationales à l'achat de logement neuf.

Les conclusions du rapport de la Commission « mobilités 21 » sur l'évaluation du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT) ont très clairement souligné que la priorité devait être maintenant donnée à la modernisation et l'optimisation des infrastructures de transport existantes ainsi qu'à leur articulation dans une optique d'inter et de multi-modalité. Si les grands choix en la matière devront effectivement respecter ces principes, nous devons aller au-delà. Les infrastructures de transports, en particulier celles qui sont décidées aujourd'hui et qui déterminent le trafic de demain, doivent être en cohérence avec la transition énergétique. Ce n'est ni le cas du projet d'aéroport Notre Dame des Landes, ni des 670 kms de nouvelles autoroutes retenus par le gouvernement. Nous demandons donc l'abandon immédiat de tous les grands projets d'infrastructures autoroutiers et aéroportuaires. Pour réduire la consommation de carburant et les émissions de GES des transports routiers de façon immédiate et sans frais, les limitations de vitesses - réduites sur les autoroutes (130 à 110 km/h) sur les routes (de 90 à 80 km/h) et en ville (de 50 à 30 km/h) – apporteront des bénéfices

dépassant la sphère environnementale puisqu'elle conduiront à une amélioration de la sécurité routière et de la qualité de l'air, à un abaissement des nuisances sonores et des problèmes de congestion sur les routes, tout en permettant des économies substantielles de consommation de carburant. 4 millions de tonnes de CO2 pourront être évitées. Une révision du code de la route doit être opérée au plus vite pour réduire les limitations de vitesse.

Des mesures « gagnant-gagnant »

La mise en œuvre d'un système de péages d'infrastructure visant à appliquer le principe de pollueur payeur et utilisateur payeur constitue une des mesures phares pour générer du report modal vers les modes ferroviaires et fluviaux moins polluants et moins dépendants des hydrocarbures, optimiser et rationaliser le transport routier et enfin financer les infrastructures alternatives à la route. Or la Taxe Kilométrique Poids Lourds, à peine mise en œuvre, est attaquée de toutes parts et vient d'être une nouvelle fois reportée. Le gouvernement ne peut se priver d'un tel outil, essentiel pour engager la transition énergétique dans le domaine du transport de marchandises.

L'expérience des pays voisins (allemand, autrichien, tchèque ou encore suisse) disposant de dispositifs similaires devrait être mise à profit pour lever les obstacles techniques rencontrés en France. Leur utilisation a permis en Allemagne par exemple d'optimiser le transport routier. Le secteur s'est adapté en réorganisant ses circuits de livraisons et son organisation logistique. Cela s'est traduit par moins de kilomètres parcourus pour le même tonnage. Preuve qu'efficacité économique et respect de l'environnement vont de pair. Quant à la Suisse, la redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP) a permis de relancer le fret ferroviaire, via notamment l'affectation de la majorité des recettes aux infrastructures ferroviaires.

Energies renouvelables : une priorité à ne pas manquer !

L'INVESTISSEMENT MONDIAL DANS LES RENOUVELABLES EST DEVENU CONSIDÉRABLE !

- Selon Bloomberg New Energy Finance, de 2006 à 2012, les investissements mondiaux dans les renouvelables ont quintuplé pour atteindre 250 milliard de dollars sur un an par an les portant au même niveau que ceux du gaz et du charbon.
- de 1990 à 2010, la puissance installée dans le monde est passée d'une cinquantaine de GW à près de 160GW. En 1990 près des trois-quarts était d'origine fossile, le dernier quart se partageait entre l'hydroélectricité et le nucléaire. Au début des années 2000 le développement de l'éolien d'une part et le ralentissement du programme nucléaire à l'échelle mondiale (de 5 à 40GW annuel avant 1990 à 0 à 5 GW annuel après 2000 – source Platts, IEA, Breyer, Teske) ont conduit à ce que plus de la moitié de la puissance installée annuelle soit d'origine renouvelable – essentiellement éolien et solaire – et l'autre d'origine fossile (source Greenpeace)

- Le prix de l'électricité issue du nucléaire, ancien comme nouveau, n'a cessé d'être réévaluée à la hausse sur la période (Cour des Comptes).
- Dans le même temps, les technologies renouvelables sont de plus en plus compétitives et peuvent donc être utilisées plus largement. (source : BNEF)
- Les nouvelles économies ont bien compris le potentiel de l'éolien : la Chine fait massivement le pari de l'éolien ; les nouvelles puissances installées éoliennes annuellement ont été multipliées par 20 en 5 ans, passant de 1GW en 2006 à plus de 20 GW en 2010.
- La France, deuxième potentiel éolien d'Europe, dispose d'atouts majeurs pour faire de ce secteur l'un des leviers de sa compétitivité et attirer des investissements en quête d'une énergie renouvelable. Le potentiel éolien terrestre et maritime européen est identifié à plus de 400 GW d'ici 2030 (source EWEA-2009) et le potentiel maritime technique français est évalué à 80GW (source FEE).

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN FRANCE EST EN PANNE ET LES AMBITIONS FRANÇAISES SUR LE MIX ÉNERGÉTIQUE NE SONT PAS AU RENDEZ-VOUS !

- La transition énergétique est aujourd'hui au point mort en France. Le Grenelle 1 avait soulevé des espoirs. Sa déclinaison législative, le Grenelle 2, a fermé la porte en imposant un cadre juridique insoutenable à certains secteurs comme l'éolien. L'incertitude pesant sur l'éolien terrestre suite au recours contre l'arrêté tarifaire depuis avril 2012 a accentué le phénomène, bloquant les

investissements dans le secteur. Ces deux phénomènes n'ont pas permis d'exploiter pleinement le potentiel industriel et d'emploi de la filière. L'insuffisance de l'objectif solaire issue du Grenelle et le dysfonctionnement des tarifs d'achat ont eux aussi eu un impact très négatifs sur la filière solaire.

- Les importations d'énergie ne cessent de creuser le déficit commercial de la France qui

Les ONG et



Fondée en 1996, l'association France Énergie Éolienne (FEE) rassemble aujourd'hui la majorité des professionnels de la filière, soit près de 160 membres.

FEE œuvre à la promotion de l'énergie éolienne en France, en intervenant auprès de tous les acteurs de cette filière. Elle a pour mission la défense des droits et des intérêts de ses membres : développeurs, exploitants, industriels, équipementiers, bureaux d'études. A cette fin, FEE les représente auprès des pouvoirs publics, nationaux, européens et locaux ainsi qu'auprès des instances de régulation. France Énergie Éolienne fait également valoir les bénéfices de l'énergie éolienne auprès de l'opinion publique et des médias.

s'est encore accru de plus de 600 millions d'euros en juillet du fait d'un rebond des achats énergétiques (Douanes, septembre 2013).

- Les prix de l'électricité, en France, connaîtront une hausse durable. Sur les trois prochaines années, le gouvernement a annoncé une hausse de 16 %. Cette augmentation est en grande partie due aux investissements dans les centrales nucléaires et aux coûts de commercialisation d'EDF (source CRE).
- La transformation du système est nécessaire à la mise en marche d'une transition énergétique. Elle passe d'abord par une augmentation rapide de la part de renouvelables sur le réseau ainsi que, pour en assurer la stabilité, d'un effort

d'efficacité énergétique, du développement de l'autoconsommation ou de la consommation en circuit court ainsi que des capacités de stockages et des interconnexions sur le réseau européen permettant de bénéficier du foisonnement EnR à l'échelle du continent.

- Le foisonnement éolien en France – c'est-à-dire la répartition des éoliennes sur tout le territoire – contribue déjà à l'enjeu de plus en plus critique des pics de consommation. En décembre 2012, l'éolien a déjà couvert 8 % de la consommation d'électricité. A l'horizon 2020, l'éolien pourra sécuriser la consommation en pointe d'environ 1 million de foyers. (source E : cube pour FEE)

Les engagements doivent être suivis par des faits

Dans son discours d'ouverture de la conférence environnementale de 2012, François Hollande a présenté sa vision : l'efficacité énergétique et la priorité donnée aux énergies renouvelables fonderont les principes de la transition énergétique. Il a par ailleurs rappelé son engagement de réduire la part du nucléaire à 50% d'ici 2025.

Pour le système électrique cela signifie une maîtrise de la consommation, une baisse de la puissance installée nucléaire et une augmentation de celle des renouvelables.

Le besoin urgent d'une vision politique en matière énergétique

Cette politique de transition énergétique de la France doit

se traduire par une loi de programmation qui doit permettre notamment d'atteindre largement les engagements de la France pour 2020 (paquet énergie climat).

Par ailleurs, l'action de la France avec ses partenaires doit permettre de doter l'Union Européenne d'un triple objectif simultané et contraignant GES-EnR-EE pour 2030.

En particulier pour l'éolien,

- Alors que le projet de loi sur la transition énergétique est reporté au printemps 2014, les industriels de l'éolien proposent au gouvernement un pacte qui permettra sans plus attendre de parvenir ensemble à l'objectif 2020 et de développer notre

avantage compétitif en terme industriel avec à la clef des créations d'emploi non délocalisables. Ils s'engagent ainsi à exploiter le potentiel industriel et d'emploi français pour le marché national et à l'export.

Pour ceci, il est nécessaire de :

- simplifier largement le cadre juridique
- assurer une visibilité dans le temps sur le système de soutien ;

- le projet de loi doit s'engager sur des objectifs ambitieux pour 2030, au-delà de 60 GW pour l'éolien ;
- et il doit permettre l'atteinte d'un rythme annuel d'installation pour l'éolien terrestre de 2 GW, pour tenir les objectifs 2020 (19 GW).

Quelle boîte à outils pour financer la transition énergétique ?⁴

Le financement de la transition énergétique doit être vu comme un investissement, pas un coût : rénover les bâtiments, installer de nouvelles unités de production d'énergie, développer les transports en commun...

Ne rien faire coûterait plus cher au final.

L'ensemble des scénarios étudiés dans le débat montre une nette réduction du déficit énergétique extérieur, et ce dès 2020, avec une réduction cumulée d'ici à 2050 allant jusqu'à 3000 milliards d'euros.

Même si leurs résultats sont contrastés, tous les scénarios remboursent les investissements par la réduction du déficit énergétique extérieur, avec un gain net cumulé d'ici à 2050 de l'ordre de 1000 milliards d'euros en cas de prix du pétrole haut, et de l'ordre de 300 milliards d'euros en cas de prix du pétrole bas. Mais, plus encore, l'analyse comparée des scénarios entre eux révèle que les scénarios les plus ambitieux sont rentables à court et long terme.

CE QUI RESSORT COMME ENJEUX CONSENSUELS DU DÉBAT NATIONAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET QUI DOIVENT DONC ÊTRE FORTEMENT PRIS EN COMPTE PAR LE GOUVERNEMENT :

Extraits :

- Construire une fiscalité cohérente avec la transition énergétique, notamment mettre progressivement en place une contribution climat-énergie, reposant sur le principe d'équité et d'iso-fiscalité, à prélèvements constants. Certains acteurs souhaitent une part croissante de fiscalité écologique et dont une part du produit devra être fléchée vers des actions de transition énergétique. D'autres acteurs s'opposent à cet accroissement. Côté ONG, il y a consensus sur le fait qu'il n'y aura pas de transition énergétique sans donner un prix au carbone.
- Mobiliser une plus grande part de l'épargne réglementée (Livret Développement Durable, Livret A) au profit du financement de la transition énergétique, et en particulier de la rénovation thermique des logements.
- Mobiliser les banques publiques (BEI, BPI, CDC), mais aussi les banques privées
- Faire de la Banque publique d'investissement (BPI) un outil central du financement de la transition énergétique pour nos entreprises, à travers une doctrine d'intervention renforcée et des financements supplémentaires dédiés
- Disposer rapidement d'un financement dédié à la rénovation énergétique, un «KfW à la française», permettant de disposer de ressources amont à bas coût, notamment de la part de la Banque européenne d'investissement (BEI), garanties sur les fonds publics ou par des mécanismes de sûreté financés sur ressources privées, et dont la mise en œuvre est pilotée par un acteur public.

Les ONG et



4- Voir la proposition du WWF en annexe

Les engagements doivent être suivis par des faits

- **BANQUE FRANÇAISE DE LA TRANSITION (KfW à la française)**
Une telle banque se refinancerait à des taux très bas (via la BEI par exemple), ce qui lui permettrait également de prêter à des taux réduits pour des projets de production d'énergie renouvelable ou de rénovation de bâtiments par exemple.
Une gouvernance pluraliste (société civile, entreprises, élus...) serait mise en place dans cette banque.
- **FISCALITÉ ET SIGNAL PRIX**
La fiscalité doit permettre de donner un signal prix, orientant ainsi les consommations vers des usages moins énergivores. Elle doit être pensée dans un plan global pluri-annuel avec une progressivité claire et assumée et des mesures d'accompagnement notamment pour les plus exposés. Parmi les outils à mettre en place : contribution climat énergie assortie de mesures massives de soutien, tels une baisse de la TVA sur les transports en commun ou les travaux d'efficacité énergétique, chèques énergie sous conditions de ressources, alignement progressif de la taxe diesel sur celle de l'essence. Elle doit aussi apporter des revenus complémentaires pour la transition énergétique permettant de financer les projets de transports en commun ou encore la lutte contre la précarité énergétique.
- **CIRCUITS COURTS**
Des outils de financements locaux doivent être développés permettant à chacun d'investir dans un projet d'énergie renouvelable ou d'efficacité énergétique près de chez soi au travers d'un fonds dédié.

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE OSER EN RHÔNE-ALPES

Le 6 décembre 2012, 11 collectivités dont le Conseil Régional de Rhône-Alpes ont créé la SPL OSER. Capitalisée à hauteur de 5,297 millions d'euros, cette SPL permettra d'apporter une offre régionale complète et souple aux collectivités pour la réalisation de leurs projets de rénovation, en allant de l'assistance à maîtrise d'ouvrage jusqu'au tiers investissement (complet ou partiel). L'effet levier des investissements attendus est de l'ordre de dix (50 millions investis dans les 3 ans).

LES SCÉNARIOS LES PLUS AMBITIEUX SONT RENTABLES À COURT ET LONG TERME

En comparaison aux scénarios moins ambitieux sur la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, les investissements supplémentaires nécessaires dans les scénarios ambitieux (efficacité et sobriété) sont finalement assez limités. Par exemple, pour les scénarios comme celui proposé par l'ADEME, ces investissements sont de + 8 Mds€/an à l'horizon 2020 et + 1 Mds€/an en 2030. Et ils permettent de gagner, toujours par rapport à des scénarios peu ambitieux, 5 Mds€/an sur la facture énergétique en 2020 et 10 Mds€/an en 2030. Les scénarios ambitieux se rentabilisent en moins de 15 ans et permettent même d'économiser jusqu'à 145 Mds€/an sur la facture énergétique en 2050. Et encore, ce bilan très positif ne prend pas en compte les effets d'entraînement grâce à la réduction des consommations d'énergie ou grâce aux emplois créés ou sauvegardés. Les études macro-économiques présentées au cours du débat convergent sur des gains d'emplois potentiels très positifs, avec, pour les scénarios les plus ambitieux, + 630 000 emplois en 2030 selon le CNRS et + 740 000 emplois en 2050 d'après l'OFCE et l'ADEME

Des compétences renforcées pour les territoires, un rôle nouveau pour les citoyens

C'est au coeur de territoires que se jouera le succès de la transition énergétique : rénovation des bâtiments, réseaux de transports alternatifs à la route ou à l'avion, production d'énergie renouvelable adaptée aux ressources locales. C'est aussi au niveau local que seront efficaces l'information et la sensibilisation des habitants, la mobilisation des acteurs des territoires, la formation vers de nouveaux métiers ou pour l'évolution des métiers existants, la création d'activités locales...

Les ONG et



CE QUI RESSORT COMME ENJEUX CONSENSUELS DU DÉBAT NATIONAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET QUI DOIVENT DONC ÊTRE FORTEMENT PRIS EN COMPTE PAR LE GOUVERNEMENT :

Extraits :

- Faire des contrats de projet Etat-Régions des outils conjoints de l'Etat, des collectivités locales et de leurs opérateurs pour la mise en oeuvre de la transition énergétique, en privilégiant le financement de projets en faveur de l'efficacité énergétique, du déploiement des énergies renouvelables et de la résilience des territoires.
- Décentraliser la mise en oeuvre de la transition énergétique en renforçant les compétences des territoires autour de trois grands outils :
 - Le Schéma régional climat air énergie (SRCAE), co-construit avec l'ensemble des acteurs dans le cadre d'une Conférence régionale de la transition énergétique et en lui conférant une meilleure prescriptivité, définit des orientations et assure la cohérence avec les objectifs nationaux ;
 - Le Plan climat énergie territorial (PCET), qui doit être établi dans tous les territoires, sans doublon, prend en compte toutes les compétences et leviers d'action des collectivités, et est cohérent avec les objectifs nationaux et les SRCAE ;
 - Un Plan climat énergie patrimoine et service pour les services et bâtiments directement sous la responsabilité des collectivités.
 - Assurer la cohérence des documents d'urbanisme avec les SRCAE et les PCET, tant en approvisionnement qu'en consommation, et rendre possible la définition de critères d'efficacité énergétique et d'utilisation des énergies renouvelables.
 - Etendre le droit à l'expérimentation des collectivités territoriales aux domaines de l'efficacité énergétique et de la production d'énergie.

Les engagements doivent être suivis par des faits

- Renforcer le Schéma régional climat-air-énergie, établi en collaboration étroite avec les acteurs du territoire, dès sa réactualisation par exemple en 2016. Les autres documents de planification, en particulier les PCET, devront être compatibles avec le SRCAE
- Rationaliser la mise en œuvre de Plans climat énergie territoriaux en les concentrant sur les intercommunalités de plus de 50 000 habitants. Cela évitera les doublons (zones couvertes par plusieurs PCET).
- Généraliser des politiques locales de l'énergie conduisant à l'établissement de Plans Climat Energie ciblant le patrimoine et les services de toutes les collectivités locales de plus de 3000 habitants.
- Renforcer les compétences des collectivités locales sur l'énergie et en particulier la distribution (exercice d'un contrôle démocratique des réseaux, accès aux données de production et de consommation, levée de l'interdiction de création de régies locales, capacités renforcées de contrôle des autorités concédantes,...), de production (électricité, chaleur et gaz renouvelable), de planification (en cohérence avec les compétence en matière d'urbanisme), d'économies d'énergie (maîtrise de l'énergie réseau, rénovation énergétique...).
- Renforcer le rôle des collectivités locales sur la rénovation énergétique : information neutre des citoyens, organisation des filières et structuration de l'offre de rénovation, levée des obstacles législatifs au développement d'opérateurs régionaux de tiers financement (TVA à 5 %, sécurisation des structures au regard du monopole bancaire), élargissement du pouvoir de police dont disposent les collectivités sur les aspects structurels et esthétiques des bâtiments à la performance énergétique
- Lutter contre la précarité énergétique : amélioration des dispositifs de détection à l'initiative des départements et mise en place d'une action systématique
- Simplifier et promouvoir l'investissement citoyen dans les énergies renouvelables et les économies d'énergie

FOCUS SUR LES TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE

Les Territoires à énergie positive sont des territoires dont les besoins d'énergie ont été réduits au maximum et sont couverts par les énergies renouvelables locales, selon les 3 principes de la démarche négaWatt : sobriété énergétique, efficacité énergétique et énergies renouvelables. La commune de Tramayes (1000 hab), par exemple, s'est appuyée sur son PLU pour organiser sa politique énergétique : chaufferie communale au bois de 1,2MW (salle des fêtes, écoles maternelle et primaire, mairie, salle omnisports, hôpital...) et une vingtaine de logements de particuliers, écoquartier de 60 habitants, lutte contre l'étalement urbain et densification du centre bourg, maîtrise de l'énergie sur l'éclairage public (horloge astronomique et extinction de minuit à 5h)...

SANS PORTÉE OPPOSABLE, LES SRCAE NE PERMETTENT PAS D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS QU'ILS FIXENT

Le SRCAE de la Région Ile de France réserve une section spécifique au développement du chauffage urbain, particulièrement pertinent sur ce territoire.

Le schéma préconise ainsi expressément de :

- « Conditionner, dans les documents d'urbanisme de type SCOT et PLU ainsi que dans les Contrats de Développement Territoriaux (CDT), la constructibilité de zones au respect de critères de performances énergétiques et environnementales renforcées en intégrant le raccordement aux réseaux de chaleur et le recours aux énergies renouvelables et de récupération »
- « Inscrire, dans le règlement des ZAC et prévoir pour les quartiers en rénovation urbaine, des prescriptions imposant le raccordement à un réseau de chaleur et ainsi faciliter le recours aux énergies renouvelables et de récupération disponibles sur le territoire. »

Néanmoins, à ce stade, rien ne permet à la Région de peser sur la mise en œuvre effective de ces préconisations. Une compatibilité obligatoire des documents d'urbanisme aux préconisations du SRCAE constitue ainsi un levier majeur pour atteindre les objectifs des schémas régionaux qui ne font que décliner les engagements internationaux de la France en fonction des spécificités des territoires.

SMART GRID VENDÉE

En tant que propriétaire des réseaux de distribution électrique, les collectivités locales doivent jouer un rôle essentiel dans l'adaptation du réseau à la transition énergétique. Le groupement de collectivités Sydev a lancé avec ERDF le projet Smart grid Vendée pour construire un réseau plus intelligent et cohérent avec les objectifs du territoire. La modélisation permettra de dimensionner au plus fin le réseau et de gérer une grande quantité d'électricité renouvelable, de favoriser les économies d'énergie et de piloter au mieux la consommation et la production. Le projet porte sur 6 parcs éoliens, 30 sites photovoltaïques, 100 bâtiments publics, 8 sites industriels, 500 compteurs communicants...



CONTACTS PRESSE

ARF

Emmanuel Georges-Picot
06 70 23 58 68
egeorgespicot@arf-regions.org

BlaBlaCar

Laure Wagner
06 19 89 78 98
laure.wagner@blablacar.com

CFDT

Patrick PIERRON
07 86 14 49 61
ppierron@cfdt.fr

CLER

Raphaël CLAUSTRE
06 03 85 87 96
raphael.claustre@cler.org

Collectif Isolons la terre contre le CO2

Sylvie Charbonnier
06 81 48 85 84
Sylvie.Charbonnier@saint-gobain.com

Fondation Abbé Pierre

Mighelina Santonastaso
01 55 56 37 45
msantonastaso@fap.fr

Fondation Nicolas Hulot

Manuela Lorand
01 41 22 10 94
m.lorand@fnh.org

France Energie Eolienne

Sonia Lioret
01 42 60 07 41
Sonia.lioret@fee.asso.fr

France Nature Environnement

Michel Dubromel
06 82 52 11 81
michel.dubromel@fne.asso.fr

et Jean-Baptiste Poncelet
06 79 21 31 14
jean-baptiste.poncelet@fne.asso.fr

Greenpeace

Axel Renaudin
06 88 88 18 27
axel.renaudin@greenpeace.fr

Réseau Action Climat France

Morgane Créach
06 59 25 19 31
morgane@rac-f.org

WWF France

Camille Lajus
06 15 39 24 95
clajus@wwf.fr